



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**Direction
départementale
des territoires**



Metz, le 4 mai 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
1 place d'Armes
57000 METZ

OBJET : Construction d'un immeuble et d'une maison individuelle -Porter à connaissance EU – Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier n° 57-2022-00251 – Dossier PE – Eaux Usées – STEU – METZ - Raccordement

P.J. : 2

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux usées» au titre de l'article L.181-14 du code de l'environnement déposé par HAGANIS pour le raccordement au réseau existant des eaux usées le projet de construction d'un immeuble collectif de 9 logements et d'une maison individuelle sur votre commune, est recevable.

Le projet consiste à la création de d'un immeuble collectif de 9 logements et d'une maison individuelle pouvant accueillir environ 23 équivalents habitants soit 1,38 kg DBO₅/j supplémentaires raccordés à la station d'épuration de Metz.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à HAGANIS valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez et me préciser les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 4 mai 2022.

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Directeur
HAGANIS
Rue du Trou aux Serpents
CS 82095
57052 METZ

OBJET : Construction d'un immeuble et d'une maison individuelle -Porter à connaissance EU – Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier n° 57-2022-00251 – Dossier PE – Eaux Usées – STEU – METZ - Raccordement

P.J. :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porter à connaissance eaux usées» au titre de l'article L.181-14 du code de l'environnement concernant la construction d'un immeuble et d'une maison individuelle sur la commune de Metz au réseau existant.

Le projet consiste à la création d'un immeuble collectif de 9 logements et d'une maison individuelle, pouvant accueillir environ 23 équivalents habitants.

Le projet va apporter une charge hydraulique supplémentaire de 2,53 m³/j et une charge organique supplémentaire de 1,38 kg DBO₅/j.

Le traitement des effluents est effectué à la station de METZ. Le réseau et la station sont en capacité d'accepter la charge hydraulique et organique supplémentaire.

Après examen, je vous informe que le dossier que vous m'avez transmis est recevable.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER

Copie transmise à :

- JPS Investissement
- BET SIBE

**AUTORISATION DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX DE COLLECTE ET A
L'OUVRAGE EPURATOIRE**

METZ

**RUE DES TREIZE
« UN IMMEUBLE DE
9 LOGEMENTS ET D'UNE MAISON INDIVIDUELLE »**

HAGANIS autorise le raccordement de l'opération immobilière « un immeuble de 9 logements et d'une maison individuelle » à Metz sur le collecteur public de la rue des Treize.

Le tronçon de réseau concerné va du point de branchement du secteur jusqu'à la station d'épuration de La Maxe.

L'étude démontre que :

- Le réseau eaux usées concerné est capable de recevoir le volume supplémentaire apporté par l'opération.
- La station d'épuration concernée est capable de recevoir le volume et le flux de pollution supplémentaire apporté par l'opération.

Fait à Metz le 25 avril 2022



Dominique BLANCHARD
Responsable Pôle Réseaux



Porté à connaissance au titre du Code de l'Environnement

Volet Gestion des Eaux Usées



Rue des Treize - QUEULEU

METZ QUEULEU

4, Rue des Treize

Version du document	V1
Date	19/04/2022

Maitre d'ouvrage et exploitant des réseaux d'assainissement Eaux Usées ; demandeur du présent dossier	HAGANIS Rue du Trou-aux-Serpents - CS82095 57052 METZ Cedex 02 N° SIRET : 440 784 353 00029
Maitre d'ouvrage du projet	JPS INVESTISSEMENT 57 A, Rue des 3 Evêchés 57070 METZ N° SIRET : 539 270 009 00019
Maitre d'œuvre du projet	JPS INVESTISSEMENT 57 A, Rue des 3 Evêchés 57070 METZ N° SIRET : 539 270 009 00019
Assistance technique au maitre d'ouvrage pour la rédaction de ce dossier	BET SIBE 7, Chemin de la Moselle 57160 SCY CHAZELLES N° SIRET : 447 921 073 00022
Localisation du projet	4, Rue des Treize 57070 METZ QUEULEU
Nature et importance du projet	Construction d'un immeuble collectif de 9 logements et d'une maison individuelle, pour une estimation de 23 occupants, emprise 946 m².

Table des matières

Préambule	3
I. Entités parties prenantes du projet.....	4
II. Contexte réglementaire de la demande.....	5
III. Description du projet.....	6
a. Localisation du projet	6
b. Situation cadastrale du projet	7
c. Nature du projet	7
d. Débits d'eaux usées générés par le projet	9
e. Nouveaux réseaux et ouvrages liés au projet	10
1. Réseaux eaux usées	10
2. Station de pompage	11
3. Points particuliers relatifs à l'entretien des réseaux et ouvrages	11
f. Impact du projet sur les réseaux d'assainissement existant.....	11
1. Impact sur le dimensionnement.....	11
2. Impact sur les ouvrages.....	11
g. Impact du projet sur la station d'épuration	12
Conclusion	12

Préambule

La société JPS INVESTISSEMENT porte le projet de construction d'un immeuble collectif de 9 logements et d'une maison individuelle, situé rue des Treize a Metz Queuleu.

Le projet prévoit la construction de bâtiments à usage résidentiel ainsi que de places de stationnement pour une emprise totale du site de 946 M².

Les eaux usées produites sur le site seront raccordées au réseau d'assainissement existant et acheminées jusqu'à la station d'épuration principale de la métropole, située au Nouveau Port de Metz.

Le présent dossier de Porté à connaissance concerne les modalités de gestion des eaux usées du projet.

I. Entités parties prenantes du projet

Haganis est maître d'ouvrage et exploitant des réseaux d'assainissement de type eaux usées sur le territoire de Metz Métropole et, par conséquent, demandeur du présent dossier.

Pour rappel :

- Metz Métropole est maître d'ouvrage des réseaux d'assainissement de type eaux pluviales sur son territoire, l'exploitation en est assurée par Haganis
- Concernant les réseaux d'assainissement de type unitaires, la maîtrise d'ouvrage est conjointe (Haganis/Metz Métropole), et l'exploitation est assurée par Haganis

Le maître d'ouvrage du projet est JPS INVESTISSEMENT, la maîtrise d'œuvre étant assurée par la société JPS INVESTISSEMENT.

Le bureau d'études SIBE est en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aspects suivants : viabilisation du projet.

Les coordonnées des différentes entités sont récapitulées dans le tableau en page 1.

II. Contexte réglementaire de la demande

Le dossier de Porté à connaissance découle de l'article L 181-14 du Code de l'Environnement, relatif aux opérations soumises à déclaration ou autorisation dans le cadre de la Loi sur l'Eau.

L'article L 181-14 stipule :

« Toute modification substantielle des activités, installations, ouvrages ou travaux qui relèvent de l'autorisation environnementale est soumise à la délivrance d'une nouvelle autorisation, qu'elle intervienne avant la réalisation du projet ou lors de sa mise en œuvre ou de son exploitation.

En dehors des modifications substantielles, toute modification notable intervenant dans les mêmes circonstances est portée à la connaissance de l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale dans les conditions définies par le décret prévu à l'article L. 181-31.

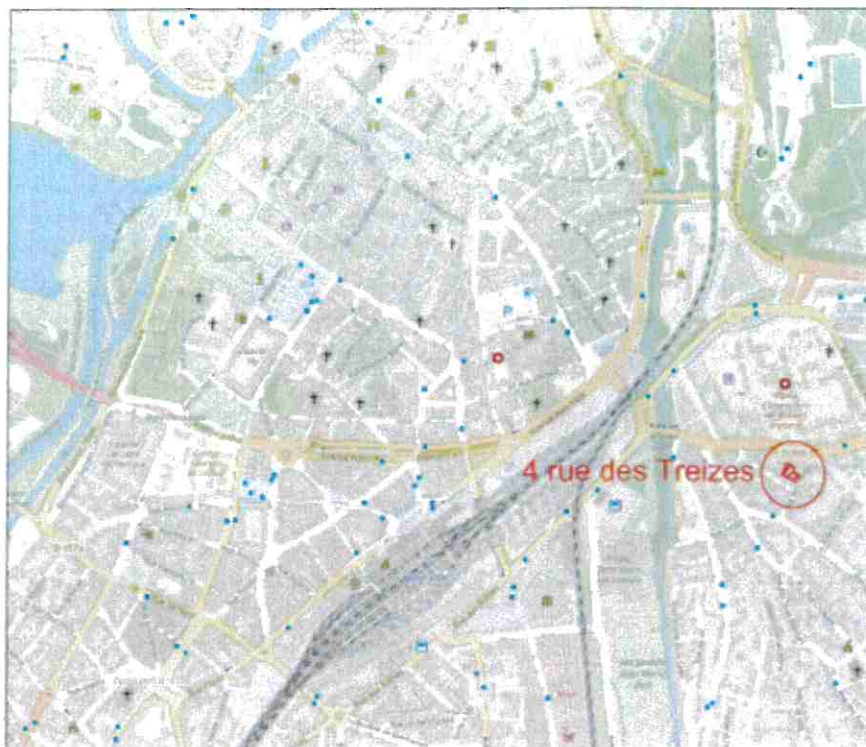
L'autorité administrative compétente peut imposer toute prescription complémentaire nécessaire au respect des dispositions des articles L. 181-3 et L. 181-4 à l'occasion de ces modifications, mais aussi à tout moment s'il apparaît que le respect de ces dispositions n'est pas assuré par l'exécution des prescriptions préalablement édictées. »

Le présent dossier de Porté à Connaissance vise donc à démontrer que le projet n'aura pas d'impact notable sur le fonctionnement du réseau d'assainissement existant et de la station d'épuration.

III. Description du projet

a. Localisation du projet

Bâtiment arrière de l'ensemble immobilier situé 4, Rue des Treize à Metz Queuleu.



Photos du site



ETAT PROJETE - 1/200e

Rue des Treize

Parcelle n°179 945m²

Etat projeté - 1/200e

Plan de masse

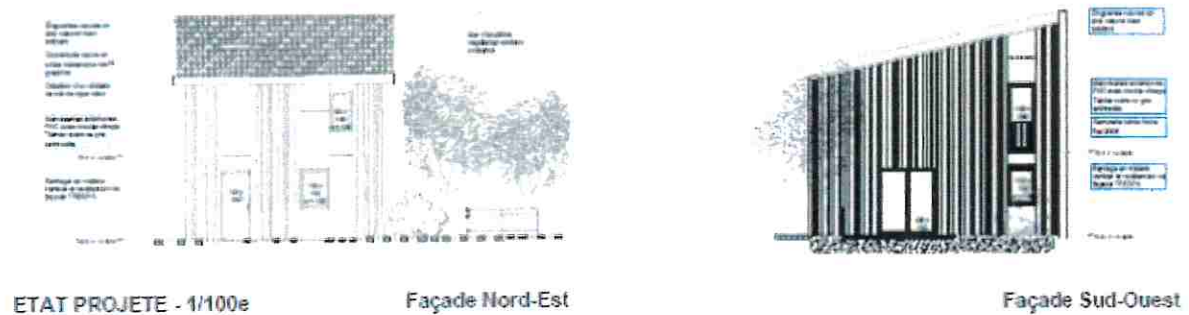
7

Plan projet

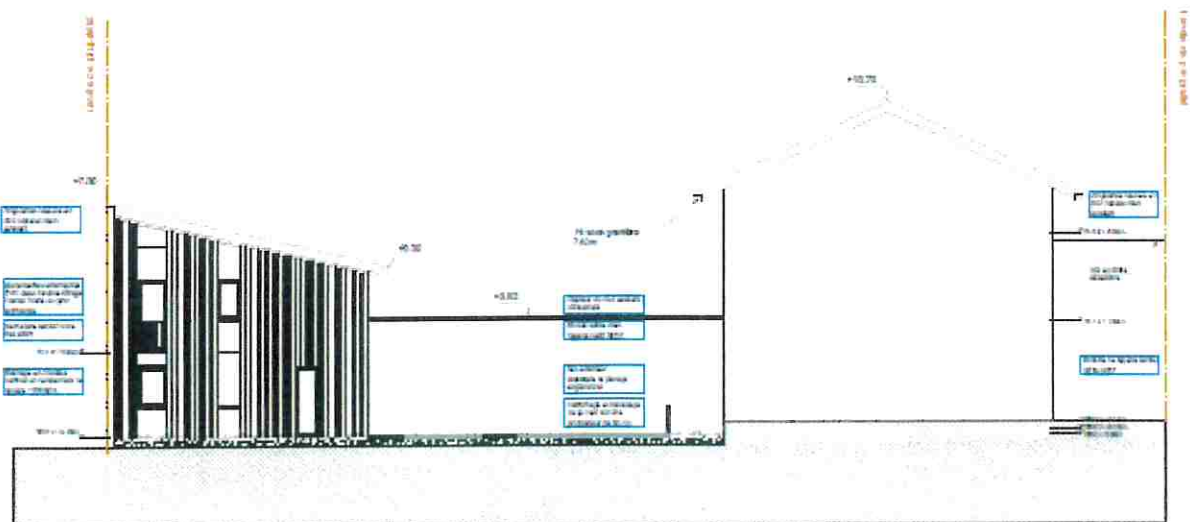
Immeuble



Maison individuelle



Coupe des 2 bâtiments





d. Débits d'eaux usées générés par le projet

Hypothèse du nombre d'habitant par logement :

- 4 logements de type F2 occupé par 1 habitant : $4 \times 1 = 4$ occupants
- 5 logements de type F3 occupé par 3 habitants : $5 \times 3 = 15$ occupants
- 1 logement de type F4 occupé par 4 habitants : $1 \times 4 = 4$ occupants

Soit un total de 23 habitants

Le projet représente un total de 23 Equivalents-Habitants (EH).

On considère une production d'eaux usées par EH de 110 l/j, chiffre issu de l'analyse des données de consommation d'eau potable sur le territoire de la Métropole sur plusieurs années.

Le débit moyen journalier d'eaux usées Q_{mEU} est donc :

$$Q_{mEU} \text{ (en l/s)} = \frac{Nb \text{ d'EH} * 110}{24 * 3600}$$

On a donc $Q_{mEU} = 0.03 \text{ l/s}$

Le coefficient de pointe des débits d'eaux usées C_p est calculé par la formule :

$$C_p = 1.5 + \frac{2.5}{\sqrt{Q_{mEU} \text{ (en l/s)}}}$$

Le coefficient de pointe est plafonné à 4.

Ici, $C_p = 4$

Enfin, le débit de pointe des débits d'eaux usées Q_{pEU} se calcule par la formule :

$$Q_{pEU} = C_p * Q_{mEU} \text{ (en l/s)}$$

Le débit de pointe d'eaux usées produites par le projet est ici de $Q_{pEU} = 0,12 \text{ l/s}$.

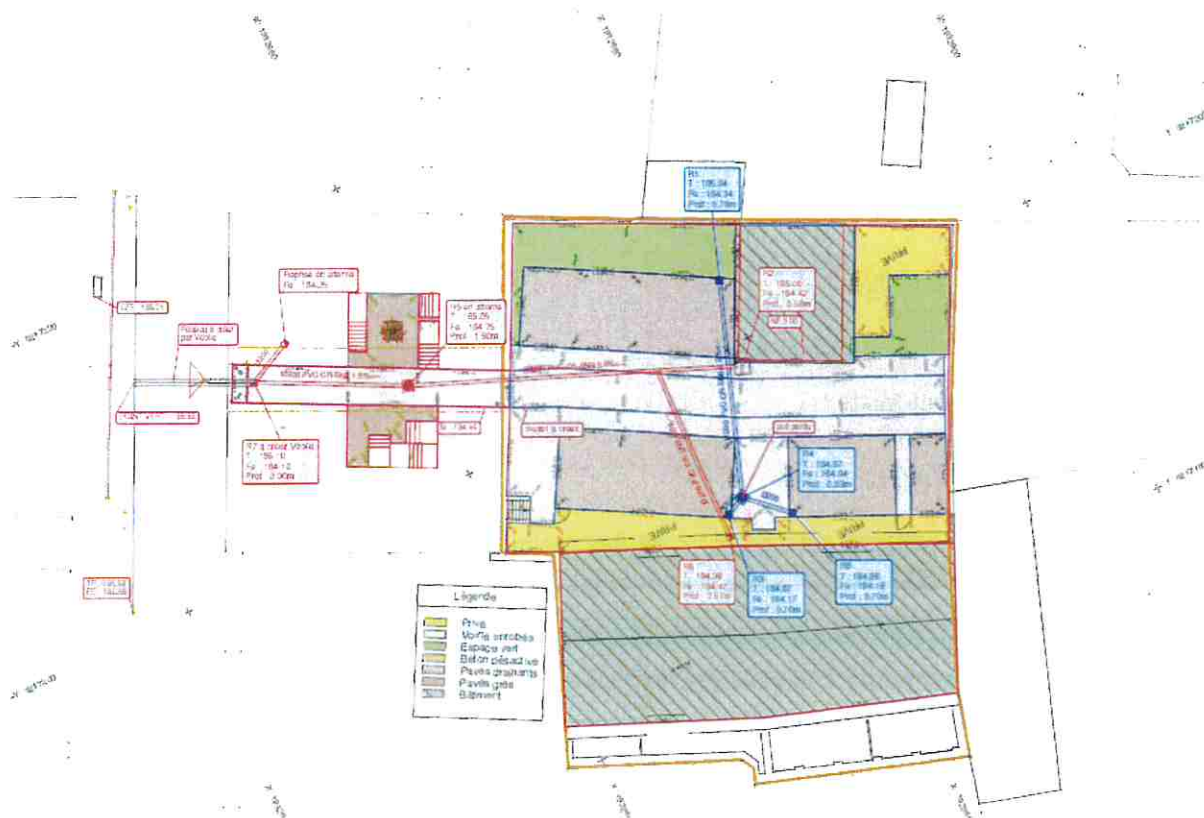
e. Nouveaux réseaux et ouvrages liés au projet

1. Réseaux eaux usées

Les réseaux d'assainissement construits dans le cadre du projet seront réalisés conformément au fascicule 70 et aux prescriptions d'Haganis.

Les eaux usées produites sur le site seront collectées par des réseaux d'eaux usées stricts qui seront raccordés sur un réseau unitaire existant, de DN300, au niveau du branchement EU Rue des Treize. Les réseaux restent privés.

Les eaux usées seront ensuite acheminées par le réseau existant jusqu'à la station d'épuration principale de la métropole (La Maxe) pour y être traitées.



2. Station de pompage

A l'amont du raccordement sur le réseau existant, l'écoulement des eaux sera intégralement gravitaire

3. Points particuliers relatifs à l'entretien des réseaux et ouvrages

Sans objet

f. Impact du projet sur les réseaux d'assainissement existant

1. Impact sur le dimensionnement

Le plan de cheminement vers la STEP joint présente le cheminement des eaux usées depuis le site du projet jusqu'à la station de traitement.

Le plan de capacité joint en annexe présente les débits actuellement collectés sur les différents bassins de collecte du secteur (issus de campagnes de mesures ou de calculs théoriques), ainsi que les capacités des différents tronçons et ouvrages.

Les réseaux et ouvrages sont suffisamment dimensionnés pour accepter les débits générés par le projet.

2. Impact sur les ouvrages

Classés de l'amont vers l'aval, les principaux ouvrages (station de pompage, siphons et déversoirs d'orage soumis à auto surveillance) situés sur le trajet des effluents du projet jusqu'à la STEP sont les suivants :

- DO Plantières 30
- DO Puits d'entrée*
- Siphons Amont Mazelle
- DO Aval Siphon
- DO Mazelle Chambre Sud*
- DO Paixhans*
- DO Siphon des Grilles
- Siphons des Grilles
- DO Blida 5
- Siphons du Pont Mixte
- Station Pont Mixte
- DO Entrée STEP (point A2)

Les ouvrages dont le nom est suivi d'un * sont des ouvrages liés au fonctionnement des bassins de retenue de pollution Mazelle et Maison du Bâtiment. Ils ne sont situés sur le trajet des effluents du projet que lors des périodes de pluie, lorsque les bassins sont sollicités.

Les apports supplémentaires d'eaux usées liés au projet n'entraînent pas de modifications de la classification actuelle des déversoirs d'orage sur la métropole.

g. Impact du projet sur la station d'épuration

Les eaux usées du projet seront traitées par la Station d'Épuration principale de la métropole, située à La Maxe (lieu-dit Trou aux Serpents).

Cette station, de type boues activités avec traitement de l'azote et du phosphore, présente une capacité nominale de 440 000 EH, 136 125 m³/j et 20 360 kgDBO₅/j. Le milieu récepteur des effluents traités est la Moselle. Les rendements épuratoires sont très bons, largement supérieurs aux seuils réglementaires. Le dernier bilan de la station (22/11/2021) est joint en Annexe.

Avec ses 23 EH, le projet sera à l'origine des quantités suivantes, à traiter par la station :

- 2,53 m³/j d'effluents (soit 0,000 025 % du débit nominal)
- 1,38 kg DBO₅/j (soit 0,000 027 % de la capacité de traitement)

	Capacité de traitement	Situation actuelle	Projet	Situation après projet
Capacité	440 000 EH	265 000 EH	23 EH	265 049
Charge hydraulique	Débit de référence : 100 000 m ³ /j	48 047 m ³ /j	2,53 m ³ /j	48 049 m ³ /j
Charge organique	20 360 kg DBO ₅ /j	9 129 kg DBO ₅ /j	1,38 kg DBO ₅ /j	9 130 kg DBO ₅ /j

La station d'épuration est donc en capacité de traiter les débits et charges organiques issus du projet.

Conclusion

Le projet Rue des Treize à Metz Queuleu n'aura aucun impact significatif sur les réseaux d'assainissement existants ou sur la station de traitement.



ASSISTANCE TECHNIQUE PRIVÉ

Station : **METZ**

N° : **025745200219**

Visite renforcée N° 122 du 22.11.2021

Maître d'ouvrage : **Régie Haganis**

Constructeur : **DEGREMONT SERVICES**

Capacité administrative : **440 000 EH**

Percentile 95 (débit de référence) : **136 125 m³/j**

Exploitant : **Services techniques du maître d'ouvrage**

Type d'épuration : **Boues activées - aération prolongée**

Capacité uniformisée :

Charges de pollution : **340 000 EH ; 20360 kg DBO5/j**

Charges hydrauliques : **92 000 m³/j (Q moyen)**

11500 m³/h (Q pointe)

100 000 m³/j (Q référence)

Caractéristiques STEP : · Décanteurs primaires : **S = 3 x 1363 m², V = 3 x 4600 m³**

· Bassin tampon : **V = 6000 m³**

· Bassins d'anoxie : **V = 4 x 2350 m³**

· Bassins d'aération : **V = 4 x 8980 m³**

· Clarificateurs sucés : **S = 4 x 2124 m², V = 4 x 8535 m³**

· Décanteurs lamellaires : **S = 3 x 420 m², V = 3 x 1750 m³**

· Épaississeur hersé : **V = 1500 m³**

· Filtres à bandes (nb=3)

· Filtres presse (nb=4)

· Centrifugeuse

· Flottateur : **V = 1100 m³**

· Silos de stockage : **V = 3 x 200 + 400 m³**

· Séchage thermique

· Aire de stockage : **S = 7000 m²**

Population raccordée : **223 000 habitants**

Pollution industrielle : **42 000 EH**

Milieu récepteur : **La Moselle**

Technicien : **Denis DELABY**

Personnes rencontrées : **M.BRUCCULERI, Mme GRAVIL: HAGANIS**

Météo : Jour: **Sec** Veille: **Sec** Semaine précédente: **Sec**

Pluviométrie : Jour: **0 mm**

État du sol : Sol: **Légèrement humide** Sous-sol: **Légèrement humide**

Température de l'air : Min: **0 °C** Max: **8 °C**

 **COURRIER ARRIVE**
N° **21/01274**
24 DEC. 2021

Qualité de l'épuration

Excellente.

Observations

Le contrôle s'est déroulé dans un contexte de temps sec.

La pollution collectée est estimée entre 200 000 et 260 000 EH selon les paramètres pris en compte.

Les performances de l'installation permettent de respecter très largement les exigences réglementaires : tous les rendements sont supérieurs à 91 %.



ASSISTANCE TECHNIQUE PRIVÉ

Station : **METZ**

N° : **025745200219**

Visite renforcée N° 122 du 22.11.2021

Performances de la station d'épuration

	Volume (m³)	DBO5eb	DCOeb	MEST	N-NH ₄	NK	NGL	PT
Teneurs entrée station (mg/l)	48047	190	565	220	42	50	50	6,6
Teneurs sortie station (mg/l)	48047	3,0	15,0	4,0	0,50	0,50	4,2	0,41
Normes de rejet (mg/l)	/136125	25	100	30	/	/	10	1
Charges entrée station (kg/j)	48047	9129	27147	10570	2028	2388	2388	315
Charges sortie station (kg/j)	48047	144	721	192	24	24	202	19,7
Rendement (%)	/	98	97	98	99	99	92	94
Normes de rejet (%)	/136125	90	75	90	/	/	70	80

DCO/DBO5 : 3,0

DBO5/NK/PT : 100/26/3

Taux de charge hydraulique : 52 %

Taux de dilution : 80 %

DCO/NK : 11,4

DCO/NK/PT : 100/9/1

Taux de charge organique : 45 %

Taux de collecte : 82 %

Tableau d'appréciations

Alimentation de la station	débit estimé: 2000 m³/h soit 100%
Pertes de pollution	aucune au niveau de la STEU
Aspect de l'effluent traité	limpide, transparence > 120 cm
Aspect du milieu naturel	rejet dans la Moselle
Tenue du cahier de bord	saisie informatique journalière des paramètres
Suivi des conseils	assuré
Gestion des boues	boues

Relevés et consommations électriques

Totalisateur	Précédent	Début	Fin	Conso. moyenne depuis la dernière visite	Conso. pendant la visite
Nuit	/	9 977 028	9 984 898	/	7870 kWh
Pointe	760 496	760 496	760 496	0 kWh/j	0 kWh
Jour	13 030 999	13 692 365	13 709 678	14072 kWh/j	17313 kWh

Ouvrages

Ouvrage	Remarques
Poste de relèvement	RAS
Décanteur primaire	RAS
Bassin d'aération	4 ouvrages en service, teneur en boues satisfaisante
Clarificateur sucé	4 ouvrages en service
Poste de recirculation	100% du débit
Débitmètre	totalisateur entrée STEU: 48047 m³/j
Débitmètre	totalisateur sortie STEU: 47970 m³/j, soit +0,2%/QLOREAT



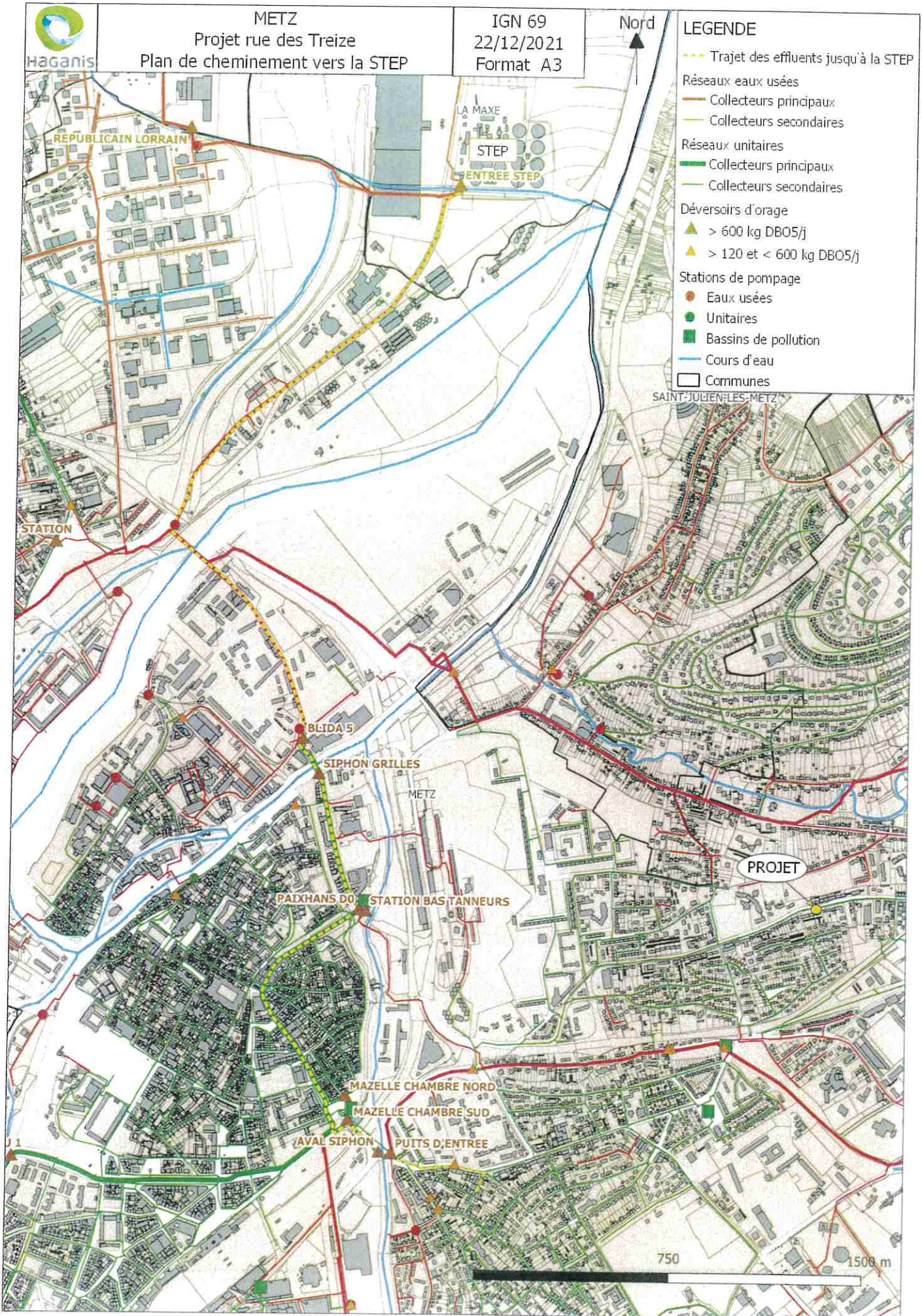
METZ
Projet rue des Treize
Plan de cheminement vers la STEP

IGN 69
22/12/2021
Format A3

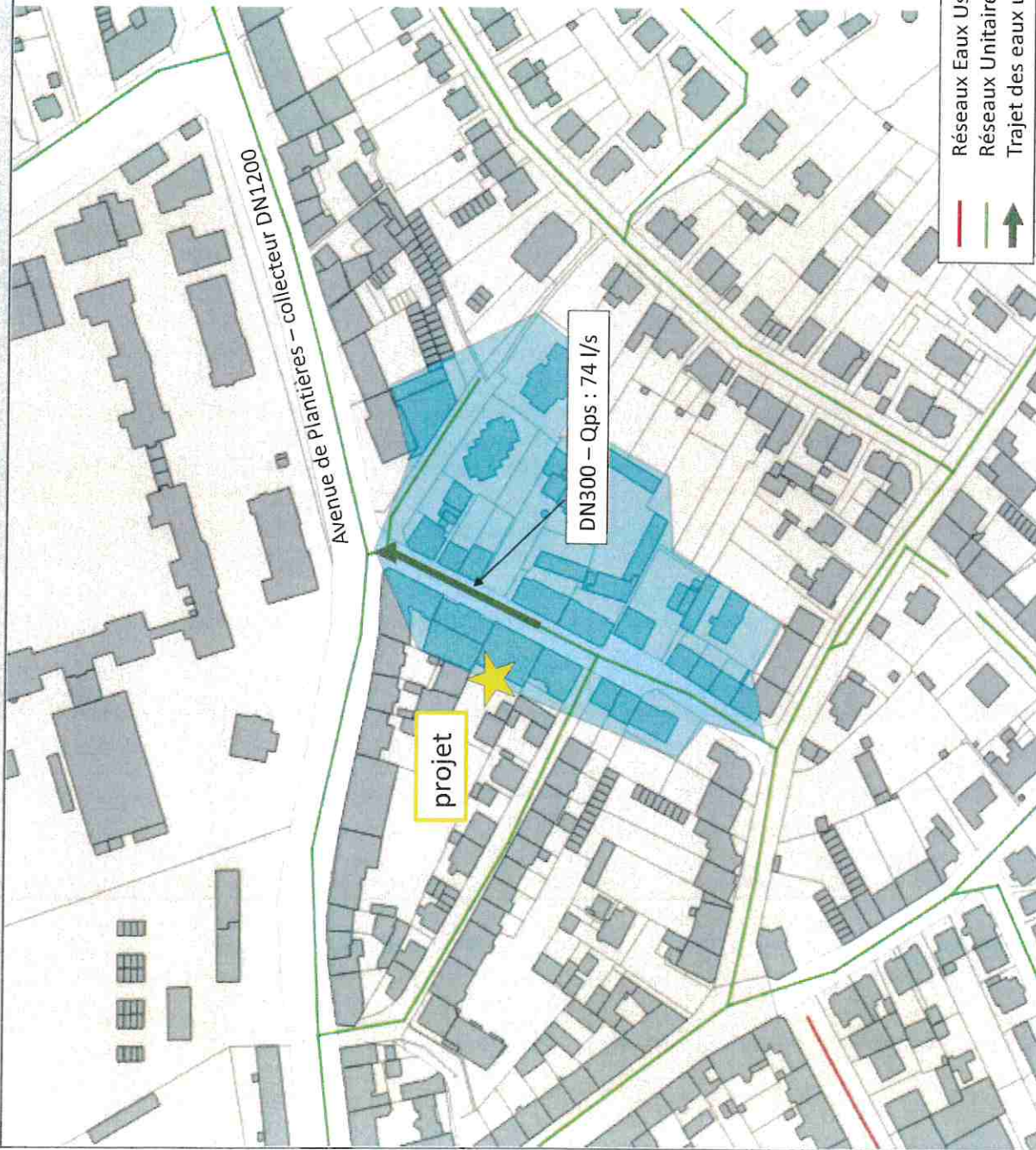
Nord

LEGENDE

- Trajet des effluents jusqu'à la STEP
- Réseaux eaux usées
 - Collecteurs principaux
 - Collecteurs secondaires
- Réseaux unitaires
 - Collecteurs principaux
 - Collecteurs secondaires
- Déversoirs d'orage
 - > 600 kg DBO5/j
 - > 120 et < 600 kg DBO5/j
- Stations de pompage
 - Eaux usées
 - Unitaires
- Bassins de pollution
- Cours d'eau
- Communes



Porté à connaissance
Projet rue des Treize - METZ



Projet

23 EH

$Q_m = 0,03 \text{ l/s}$

$Q_p = 0,12 \text{ l/s}$

BVA

200 EH - taux de dilution 100 %

$Q_m = 0,5 \text{ l/s}$

$Q_p = 1,3 \text{ l/s}$

Réseaux Eaux Usées

Réseaux Unitaires

Trajet des eaux usées du projet